

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

31 août 2012

Dossier complet le :

31 août 2012

N° d'enregistrement :

FO8212 POUIS

### 1. Intitulé du projet

Création de voiries routières et une piste piétons/ cycles pour desservir les nouveaux équipements communaux de la commune de Le Grand Lemps

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  Commune de Le Grand Lemps

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  Monsieur Olivier Touillet, DST de la commune

RCS / SIRET  Forme juridique  Commune

**Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6. d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Création d'une route principale de 130 mètres d'axe est-ouest, de voiries secondaires (305 mètres), une piste cycles / piétons (560 mètres).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Création d'une route principale, de voiries de desserte et d'une piste cycles/piétons.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de desservir le groupe scolaire, le parking et les équipements sportifs.  
La voirie principale est connectée à la route du Vercors à l'ouest et à la route de la Plaine à l'ouest.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de voies est englobée dans la réalisation du projet global qui est prévu comme suit:  
Les travaux de voiries seront réalisés en même temps que la construction du groupe scolaire. La durée prévisionnelle des travaux est de 16 mois. 

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le terrain est classé en zone NAL au POS de la commune de Le Grand Lemps adopté le 10 juillet 1987.

La zone NAL est une zone non ou insuffisamment équipée qui peut être aménagée dans le cadre d'opérations à vocation sportive ou de loisirs

Par ailleurs, ce terrain est identifié comme l'emplacement réservé n°2 destiné à recevoir des équipements sportifs ou de loisirs.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat en Isère arrêté le 7 mars 2011 par Arrêté Préfectoral N°201106G023 portant approbation
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'installation bruyante et n'est pas de nature à augmenter le trafic routier sur le secteur.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'installation polluante et n'est pas de nature à augmenter le trafic routier sur le secteur.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation de surfaces actuellement disponibles pour l'infiltration va entraîner la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales. Aucun cours d'eau n'est présent à proximité, les eaux pluviales seront infiltrées après traitement dans le sol.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets ménagers et d'eaux usées
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perte d'une parcelle agricole (grandes cultures tournantes) de 3,3 hectares

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Grand Lemps

le,

27 AOUT 2012

Signature

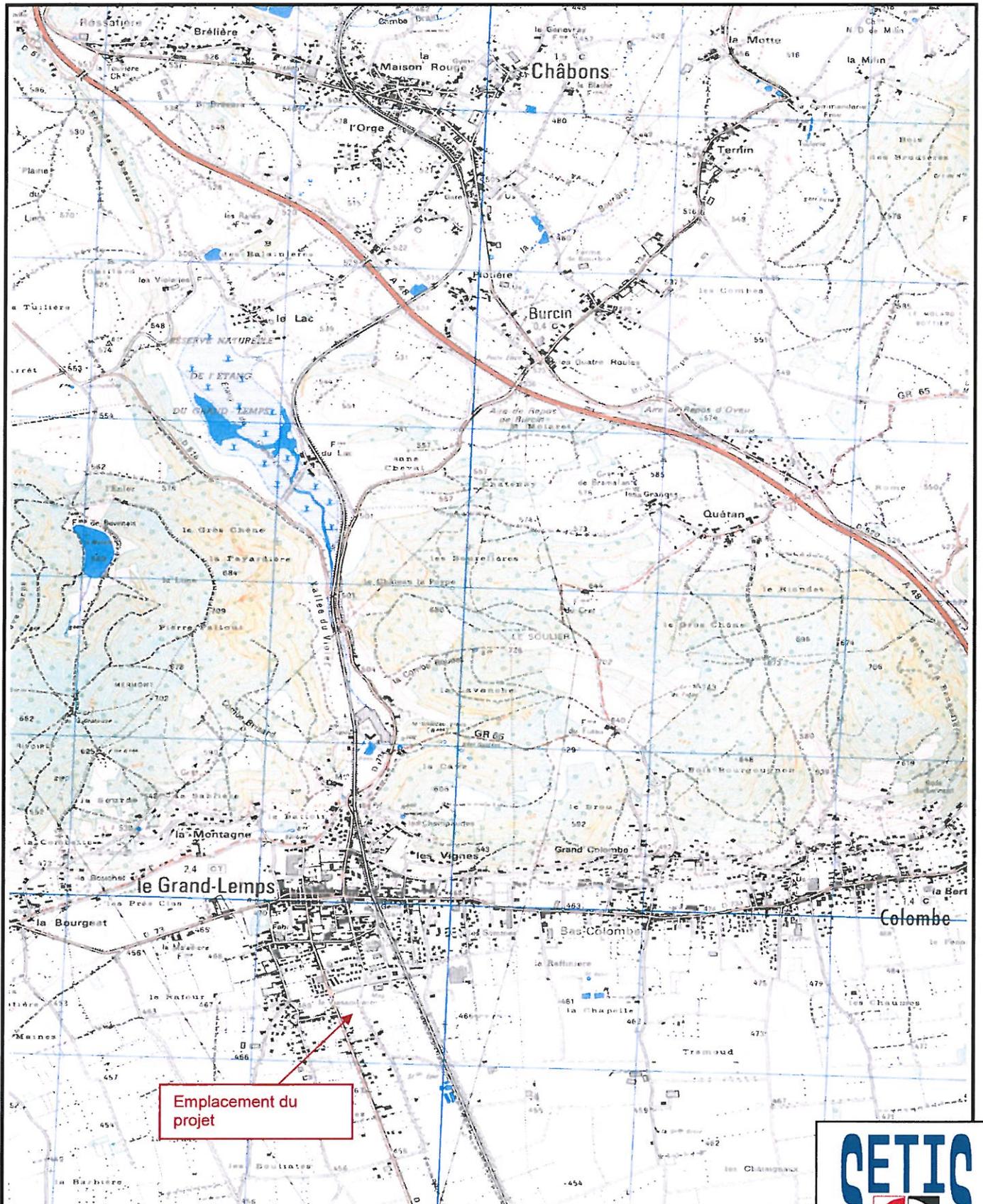


Le Maire,  
Jean François PERRIN

# Commune de LE GRAND LEMPS

## PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/25 000



Emplacement du projet



## Le Grand Lemps – Photo 1



Photo datée du 14 août 2012

## Le Grand Lemps – Photo 2



Photo datée du 14 août 2012

## Le Grand Lemps – Photo 3



Photo datée du 14 août 2012

## Le Grand Lemps – Photo 4



Photo datée du 14 août 2012